

Publication / La violence domestique au cabinet médical

Violences domestiques. 5 points essentiels pour la prise en charge au cabinet

Par Marie-Claude Hofner et Pierre-Yves Rodondi, *Bulletin des médecins suisses*, 2015 ;96(7):240-242, 4 pages

En Europe, la violence conjugale est la première cause de décès ou d'invalidité des femmes de 16 à 44 ans. Il est pourtant rare que cette « pathologie » figure dans nos dossiers et le médecin est souvent désarmé face à ce problème. Pourtant, son impact sur la santé concerne le praticien de médecine interne générale et la plupart des spécialistes : lésions physiques, santé mentale, santé sexuelle et reproductive, augmentation du risque de certaines maladies chroniques.

Pour aider le médecin dans ces situations, un protocole a été développé au CHUV : le DOTIP. Il décrit cinq étapes pour guider l'intervention :

1. Détecter une éventuelle situation de violence ;
2. Offrir un message clair de soutien ;
3. Traiter et organiser le suivi ;
4. Informer des droits et des ressources du réseau ;
5. Protéger en assurant la sécurité de la victime et des enfants.

Il existe de nombreux services spécialisés qui peuvent apporter un soutien aux patients concernés. Le médecin doit les connaître, car il ne peut et ne devrait pas prendre en charge à lui seul ces situations qui nécessitent une expertise spécifique, d'autant plus que certaines démarches peuvent prendre beaucoup de temps.

[L'article spécialisé](#) dans le *Bulletin des médecins suisses*